



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Etat de collocation et inventaire

Date de publication: SHAB 21.06.2023

Publications supplémentaires: KABGE 21.06.2023

Date de fin de visibilité prévue: 21.06.2028

Numéro de publication: KK04-0000034747

Entité de publication

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

Etat de collocation et inventaire IDEO-IT SARL

Débiteurs:

IDEO-IT SARL

CHE-450.841.802

Route de la Galaise 34

1228 Plan-les-Ouates

Remarques juridiques:

Le créancier qui conteste l'état de collocation parce que sa production a été écartée en tout ou en partie ou parce qu'elle n'a pas été colloquée au rang qu'il revendique intente action contre la masse devant le tribunal du lieu de la faillite, dans les 20 jours qui suivent la publication du dépôt de l'état de collocation. S'il conteste une créance ou le rang auquel elle a été colloquée, il dirige l'action contre le créancier concerné.

Publication selon les art. 221, 249 et 250 LP.

Délai de contestation de l'état de collocation: 20 jours

Fin du délai: 11.07.2023

Délai de contestation de l'inventaire: 10 jours

Fin du délai: 01.07.2023

Lieu de dépôt des documents:

Office cantonal des faillites, route de Chêne 54, case postale, 1211 Genève 6

Contact pour la plainte:

Cour de justice, Chambre de surveillance des OPF, place du Bourg-de-Four 1, case postale 3108, 1211 Genève 3

Contact pour l'action en contestation:

Tribunal de première instance, rue de l'Athénée 6-8, case postale 3736, 1211 Genève 3

Remarques:

Pour tout renseignement:
Groupe 4 + 41 22 3888948
F20230277

But :

La société a pour but, en Suisse et à l'étranger: l'offre de tous conseils, mandats, services et prestations, de même que l'exercice de toutes activités dans le domaine de l'informatique; l'achat, la vente, le développement, la création, la distribution, l'importation, l'exportation et la commercialisation de tous biens, produits et services dans le domaine précité. La société pourra effectuer soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières (à l'exclusion des opérations prohibées par la LFAIE), en Suisse et à l'étranger, se rattachant directement ou indirectement au but principal. Elle peut créer des succursales en Suisse et à l'étranger. La société pourra également accorder des prêts à ses associés et/ou se solidariser, cautionner ou se porter-fort des prêts consentis par des tiers à ses associés.